



Le vendeur m'a refusé le remboursement d'un achat

Par **farfalle**, le **15/06/2008** à **19:12**

Bonjour,

Mon mari a acheté à la Fnac un cadre numérique, cet achat ne convenait pas à la personne et il est allé le rendre dans les 3 jours - seul le cerclage du colis a été défait- les accessoires et le matériel étaient intacts aucun sachet n'avait été ouvert - le vendeur a refusé le remboursement et lui a donné un bon d'achat du montant de l'appareil retourné, à utiliser en une seule fois dans un délai de trois mois , je ne suis pas sûre que cela soit légal - pouvez-vous mes dire si je peux exiger le remboursement de l'achat - merci

Par **frog**, le **15/06/2008** à **20:15**

Le vendeur n'a aucune obligation d'échange ni de remboursement dans le cas que vous évoquez (ni vente par correspondance ni défaillance du produit).

Par **farfalle**, le **16/06/2008** à **09:30**

Bonjour,

merci de la réponse, mais je croyais que pour un achat on avait un délai de 7 ou 15 jours pour le rendre et avoir un remboursement - ce n'est pas le cas ? le délai d'annulation est applicable sur quel produit ?

Par **domi**, le **16/06/2008** à **20:39**

Si l'article avait été défectueux, vous auriez obtenu un remboursement dans les 15 jours suivant l'achat , ce qui n'est pas le cas puisque c'est vous qui avez changé d'avis !

Par **frog**, le **16/06/2008** à **20:47**

[citation]merci de la réponse, mais je croyais que pour un achat on avait un délai de 7 ou 15 jours pour le rendre et avoir un remboursement - ce n'est pas le cas ? le délai d'annulation est applicable sur quel produit ?

[/citation]

Ces règles s'appliquent -dans certaines conditions- à la vente par correspondance.